Zeitschrift: Pionier : Zeitschrift für die Übermittlungstruppen

Herausgeber: Eidg. Verband der Übermittlungstruppen; Vereinigung Schweiz. Feld-

Telegraphen-Offiziere und -Unteroffiziere

Band: 58 (1985)

Heft: 2

Rubrik: EVU aktuell

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

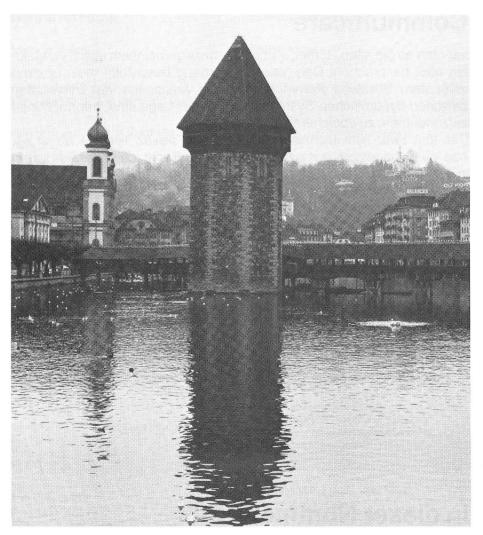
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



EVU-Delegiertenversammlung 23./24. März 1985 in Luzern

Den Sektionen sind inzwischen die Anmeldeformulare zugestellt worden. Wie aus diesen Unterlagen hervorgeht, steht die Abendveranstaltung vom Samstag, 23. März, auch im Zeichen des Jubiläums

50 Jahre EVU-Sektion Luzern

Die am 30. März 1935 gegründete achte Sektion des Eidg. Pionier-Verbandes (EPV) freut sich, dieses Jubiläum im Kreis der Zentralbehörden und aller Sektionen feiern zu dürfen.

Der Zentralvorstand und die Sektion Luzern hoffen, dass nebst den Delegierten und Ehrenmitgliedern auch viele Sektionsmitglieder nach Luzern kommen. Die Schlachtenbummler können die Anmeldeformulare bei Gerold Gut, Weinberglistrasse 41, 6005 Luzern, bestellen.

Auf Wiedersehen in Luzern.

H. Schneider

Interview avec le Divisionnaire J. Biedermann, Chef des troupes de transmission

Technologie moderne pour la transmission II

(PV) Nous continuons ci-dessous la publication de l'interview accordée par Monsieur le Divisionnaire Biedermann, chef d'arme des troupes de transmission et directeur de l'OFTRM, à notre magazine et à Mosaïque. La traduction est de la rédaction de notre confrère. (voir PIONIER 11/12 1984)

Q: Dans quelle mesure les troupes de transmission sont-elles concernées par les problèmes d'effectifs en général, c'est-à-dire par la baisse du nombre de nouveaux conscrits?

R: Pratiquement pas! – Pour justifier cette réponse je dois cependant m'étendre: En 1984 la dernière année à forte natalité est entrée à l'ER. Cette illustration vous montre la baisse. L'effectif des recrues à instruire suit avec vingt ans de retard assez exactement la courbe des nais-



sances. En conséquence nous voyons qu'entre 1985 et 1992 le nombre annuel de recrues (armée) baissera jusqu'environ 75% de l'effectif actuel. Les conditions cadres

- ER à 20 ans
- La structure de l'armée et le système d'instruction actuels restant inchangés
- Taux d'aptitude lors du recrutement toujours environ 90%
- Part des recrues instruites toujours autour de 929/

gardant leur validité, cela signifie en chiffres absolus qu'en l'espace de dix ans le nombre de recrues diminuera de 36 400 à 27 100 (/année). Pour les troupes de transmission (3,88% de l'effectif total des recrues) ceci signifie une réduction de 1270 (1983) à 1060 (1992) recrues par an; en pourcentage: —16,5%.

La diminution en % montre que les troupes de transmission perdent moins en comparaison avec d'autres armes.

J'ai ainsi donné une première justification à ma réponse.

Diminution en % du 1983–1992:	nombre de recrues
trm	-16,5%
inf	-29 %
TML	-38,4%
art	-17,4%
trp ADCA	-17,5%
etc.	

La deuxième raison est la suivante: La suppression du statut de SC et l'introduction de l'aptitude différenciée — introduction probable en 1988 — permettront aux troupes de transmission de rattraper la réduction de l'effectif des recrues entièrement aptes par des militaires à aptitude différenciée nouvellement recrutés et incorporés, lesquels représenteront dans les années 90 environ 20% des effectifs annuels de recrues.

«Aptitude différenciée» signifie que les militaires incorporés comme SC seront engagés selon leurs handicaps physiques spécifiques dans des activités appropriées.

Lors du recrutement il sera déterminé si les candidats sont aptes, entièrement ou en partie – donc de manière différenciée – quant à

- l'aptitude à la marche
- l'aptitude à porter
- la formation personnelle
- l'ouïe
- la vue
- l'aptitude au tir

En outre, les écoles de recrues transmission instruisent environ 150 recrues en trop par année. Ces recrues nous sont attribuées en plus de notre contingent. Les forts effectifs en résultant dans les unités ne résolvent aucunement les problèmes d'un éventuel manque de jeunes, étant donné que la structure d'âge des unités se modifie de manière négative (vieillissement).

Afin de maintenir une structure d'âge équilibrée, nous réduisons donc les effectifs forts par

- changements d'incorporation vers d'autres armes qui manquent de spécialistes
- et par le maintien du contingent lors de l'incorporation.

La réponse à cette question est donc: La diminution du nombre de recrues de ces années à venir avec point le plus bas en 1996 nous concerne très peu. Cependant, il nous manque l'expérience de l'instruction des militaires à aptitude différenciée.

Q: Existe-t-il auprès des troupes de transmission des problèmes particuliers de relève, par exemple en ce qui concerne les sous-officiers? Le cas échéant, comment y remédiez-vous?

R: Pour anticiper: oui, ils existent comme auprès d'autres armes!

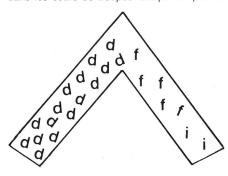
La relève des sous-officiers nous cause des soucis: D'un besoin annuel d'armée de 6900 caporaux (1983) les troupes de transmission revendiquent 301 propositions d'avancement qui se répartissent ainsi:

ER trm 61/261: 55 / ER trm 62/262: 136 / ER trm 63/263: 83 / ER 264: 27

Environ un quart de ces propositions ne sont pas volontaires. Certes, les commandants s'entretiennent avec tous les non-volontaires proposés. Au cours de cet entretien un bon nombre se laisse persuader et donne son accord. La question de savoir combien de temps durera encore cette persuasion reste ouverte...

En outre, les *minorités linguistiques* nous causent des soucis: Des 301 propositions, *un extrême faible pourcentage concerne des candidats de langue française ou italienne.* Le problème a donc été soumis au chef de l'instruction de l'armée, parce qu'il concerne l'armée entière.

Des difficultés sont bien sûr aussi rencontrées dans les cours de troupes lorsque du peu de



cadres qui ne sont pas de langue allemande dans les unités romandes ou tessinoises durant le CR un bon nombre est au payment de galons ou dispensé.

D'une manière générale, il faut encore ajouter ce qui suit à la situation des candidats sousofficiers:

Le nombre de volontaires est en principe suffisant. Nous partons cependant encore de l'idée que la qualification, c'est-à-dire la qualité du candidat est plus importante que le fait qu'il soit volontaire ou non.

En ce qui concerne les propositions d'avancement au grade d'officier: Aucune difficulté de relève n'est à signaler ces dernières années, plutôt une offre trop importante.

Ainsi nous avions de bonnes possibilités de sélection. Actuellement, certains indices se présentent qu'également là la réserve de candidats pourrait se faire rare. Ce n'est pourtant pas encore à prouver. Telle la situation sous-officiers, aussi ici: Trop peu d'officiers «f» et «i», ce qui ne favorise pas la cohésion au sein d'une unité...

La situation auprès des commandants d'unité: Elle ne pose aucun problème aujourd'hui. Pourtant les huit à douze années de commandement exigées dans une unité entièrement mixte peuvent éventuellement devenir une trop lourde charge pour le commandant.

La réponse à cette question est donc: Nous avons des difficultés moyennes, mais concrètes, d'assurer la relève des cadres au niveau sous-of. Le fait que les cadres de Suisse romande et italienne sont massivement sous-représentés complique sans doute la chose.

Q: Existe-t-il des difficultés d'aptitude à la troupe de milice lors d'introduction de nouveau matériel transmission?

R: Partant d'aujourd'hui, non. La technique moderne devient pratique. Autrement dit: chaque cahier des charges doit promouvoir cette qualité. C'est une tendance générale de l'industrie qui devrait subsister.

L'entretien des appareils et systèmes, donc le «soin de la vie interne», devient cependant en partie compliqué. Ceci est de peu d'importance pour l' «aptitude à la troupe de milice» – donc du côté de l'utilisateur – mais a bien sûr de graves conséquences sur l'instruction des spécialistes de l'Intendance du Matériel de guerre (IMG) qui sont compétents en matière d'entretien des appareils et systèmes.

A l'encontre de cela, nous nous trouvons avec le matériel engagé actuellement en partie à la limite de l'aptitude à la troupe de milice en ce qui concerne le service. Par exemple, les systèmes de télécommunication actuels avec commutateurs manuels exigent beaucoup quant au service, de telle sorte que leur remplacement n'est possible qu'en automatisant largement – ce qui correspond à une augmentation de l'aptitude à la troupe de milice.

Un bon exemple pour un système de dernière génération parfaitement apte à la troupe de milice est notre nouvelle station radio à ondes courtes SE-430.

En général je peux dire: L'aptitude à la troupe de milice augmentera plutôt qu'elle ne diminuera, si nous posons la question partant de la plus importante catégorie d'utilisateurs (=troupe).

Q: Une dernière question: Existe-t-il des plans pour élargir l'instruction préalable et postérieure en vue de répondre aux exigences techniques acques?

R: Non, ce n'est pas nécessaire. Nous ne pouvons pas encore évaluer si des adaptations en relation avec le RITM-90 sont indispensables. Par contre, l'instruction préalable et postérieure

actuelle doit être optimisée. La rédaction remercie le divisionnaire Biedermann de cette interview.

(Extrait de «Mosaïque» 28/84)

